



JUSQU'À

**50 € REMBOURSÉS**

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un casque, d'une barre de son ou d'une enceinte éligible



**CASQUES  
ENCEINTES  
BARRES DE SON**

**- 50 €**

Offre valable du 17/11/2020 au 04/01/2021 inclus

**Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous**

- Vous êtes abonné mobile ou Box de SFR, ou abonné mobile ou box Red by SFR
- Vous avez acheté, entre le 17/11/2020 et le 04/01/2021, chez SFR, un casque, une barre de son ou une enceinte éligible parmi les produits suivants : JBL (Xtreme 3, Charge 4, Flip 5, Flip 4, T750BTNC), Samsung (HW-T420, HW-K335), Sony (SRS-XB23, SRS-XB33, WH-CH710B), Ultimate Ears (Boom 3).

Jusqu'à 50 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

**Comment profiter de cette offre ?**

**1**

Connectez-vous sur [odr.sfr.fr](http://odr.sfr.fr) dans les 30 jours suivant votre achat.

- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR
- Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
  - Joignez une copie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat du casque, de la barre de son ou de l'enceinte (la date d'achat et la référence de l'accessoire doivent être impérativement entourées).
- Validez votre demande
- Imprimez le bulletin de participation

**2**

Préparez votre envoi :

- Découpez le code-barres original qui figure sur l'emballage du casque, de la barre de son ou de l'enceinte (les photocopies ne seront pas acceptées).
- Envoyez le tout accompagné de votre bulletin de participation sous 6 jours à l'adresse suivante :  
Offre de remboursement SFR  
BP 134  
93101 MONTREUIL CEDEX

**Et après ?**

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur [odr.sfr.fr](http://odr.sfr.fr)

ODR\_ACC\_Casques\_Barre\_de\_Son\_Enceintes\_50\_202011170002

Dans la limite d'un seul remboursement par ligne SFR, parmi les accessoires éligibles à l'offre. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où vous bénéficiez déjà d'un avoir sur facture, vous ne bénéficierez du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précédent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 04/04/2021. Dans la limite des stocks disponibles.

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris  
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne  
Ref. Coupon